

Rapport du Comité sur l'exercice 2014/15

Chers membres et amis,

Voici les éléments essentiels reflétant la vie de l'Association LA SUISSE EN EUROPE depuis le lancement, en octobre 2014, de son Appel, la constitution de l'association en décembre de la même année et jusqu'à la fin de l'exercice 2015. Ce rapport du Comité s'adresse à l'Assemblée générale qui aura lieu le 18 février 2016 à Genève. Les membres recevront la convocation formelle pour l'AG, les comptes et les propositions de décisions en janvier 2016.

1. L'Appel du 13 octobre 2014

Le vote sur l'initiative sur l'« immigration de masse » du 9 février 2014 a suscité une grande perplexité dans le pays quant à l'avenir de l'accord avec l'Union européenne (UE) sur la libre circulation des personnes de 1999 et, d'une manière plus générale, quant à la politique européenne de la Suisse, basée, depuis l'échec de l'EEE en 1992 sur ce qui a été appelé le « bilatéralisme » entre la Suisse et l'UE. Au cours de l'été 2014 et inspiré par une conférence de Jean Zwahlen intitulée « *La Suisse est-elle schizophrène ?* », quelques amis se sont posé la question du « que faire ? » ; finalement, ils ont décidé de rédiger un « appel de citoyennes et de citoyens préoccupés ». Dans ce texte, publié en date du 13 octobre 2014, les 14 rédacteurs mettent en garde contre l'isolement de la Suisse et se disent convaincus que seule une coopération large et dynamique avec l'UE permet au pays d'assurer son avenir : ils ont dès lors invité leurs compatriotes à participer à un **large débat** sur l'avenir de la Suisse en Europe. L'appel affirme qu'un pays n'est souverain que quand il est capable de participer à l'élaboration de stratégies collectives et de faire valoir ses intérêts dans le processus décisionnel entre les Etats européens.

Une bonne centaine de personnalités ont signé cet appel afin de former un premier « socle » pour une distribution plus large. Puis, après avoir été distribué par un site internet spécifique et les médias, l'appel a été signé par plus de trois mille personnes de toute la Suisse ; **il est toujours possible de le signer**. Il forme en quelque sorte la base programmatique de l'association.

2. La fondation de l'Association et la constitution de ses organes

C'est en date du 15 décembre 2014 que les rédacteurs de l'Appel et quelques personnalités qui se sont jointes à eux ont pris la décision de poursuivre leur action sous la forme d'une association. Ils ont adopté des statuts qui définissent le but de l'« Association La Suisse en Europe » (ASE) comme

étant de **lutter contre l'isolement de la Suisse en Europe**. D'emblée il a été précisé que l'ASE coordonnera son action avec celle d'autres institutions ayant des buts similaires.

Un **Comité** de huit personnes, toutes présentes déjà parmi les rédacteurs de l'Appel du 13 octobre, a été désigné à cette occasion :

- président : Bénédict de Tscharnern, Genève
- vice-président : Thomas Cottier, Bremgarten BE
- vice-président : Jean-Daniel Gerber, Jegenstorf BE
- trésorier : Friedrich Sauerländer, Céligny GE
- secrétaire : Eric Kistler, Genève
- membre : Jean Zwahlen, Genève
- membre : René Jost, Saint-Saphorin
- membre : Alexandre de Senarclens, Genève

M^e de Senarclens ayant dû réduire ses obligations à la suite de sa nomination au poste de président du PRL à Genève, a démissionné et a été été remplacé par :

- membre Gérard Viatte, Neuchâtel

Afin de donner à ce Comité un air plus jeune, plus féminin et moins genevois, deux **nouveaux membres** ont été désignés en juin, portant le nombre de membres à **dix** :

- membre : Mme Charlotte Sieber-Gasser, Berne
- membre : Mme Joëlle de Sépibus, Berne

L'**assemblée générale** sera appelée à se prononcer sur la composition du Comité avec, probablement deux ou trois membres supplémentaires.

La tradition veut que les rédacteurs et fondateurs qui ne siègent pas au Comité reçoivent les procès-verbaux des séances de ce dernier afin de pouvoir contribuer aux travaux du Comité par leurs remarques et leurs propositions.

A intervalles irréguliers, le Comité réunit un **Conseil consultatif** ; il s'agit d'engager un dialogue – sur invitation – du type « **forum** » ou « *brain-storming* » avec quelques experts entre membres et amis de l'ASE portant sur un aspect particulièrement intéressant de la thématique Suisse-Europe, discussion qui doit permettre aux participants d'affiner leurs arguments en vue du débat public, mais aussi de générer de nouvelles idées pour l'action de l'ASE. Le **8 juin 2015, à Berne**, un débat général a porté sur l'état du dossier « immigration de masse » et sur le rôle du Conseil consultatif. Le **14 novembre 2015, à Zurich** (Institut européen EIZ), un second débat a lieu ayant pour thème la coopération Suisse-UE en matière de recherche scientifique (programme *Horizon 2020*) et de formation (programme *Erasmus plus*). D'autres sujets seront proposés en 2016.

3. La campagne électorale

La tenue d'élections aux Chambres fédérales, le 18 octobre 2015, a eu pour conséquence de reléguer le débat européen. De ce fait, le sujet de nos relations avec l'UE qui va occuper une place prioritaire au cours de la nouvelle législature n'a pas été débattu comme il aurait dû l'être. Cela tient en partie à l'absence de propositions formelles du Conseil fédéral sur la mise en vigueur de l'amendement constitutionnel du 14 février 2014 et à ce que plusieurs partis politiques se sont réservé de préciser leur

position pour plus tard. Par ailleurs, l'arrivée massive en Europe de **réfugiés en provenance de Syrie, d'Iraq ou d'ailleurs**, avec les images dramatiques que cet exode a fournies aux médias, a donné à l'**Union démocratique du centre** (UDC) l'occasion de profiler encore sa campagne contre la politique d'asile et contre la libre circulation des personnes intra-européenne. Le résultat des élections semble indiquer que cette tactique a été payante.

L'ASE s'est joint au think-tank de jeunes universitaires **Foraus** (Forum für Aussenpolitik) pour organiser, à Neuchâtel, le 22 septembre, à Genève (Meyrin), le 23 septembre, et à Lausanne, le 6 octobre, des **tables-rondes avec des candidats aux élections**. Si ces débats sur la politique européenne ont été vifs et intéressants, ils n'ont cependant pas permis à l'ASE de se profiler particulièrement.

4. Autres manifestations

Le samedi 12 septembre 2015, sur initiative de **Thomas Cottier**, vice-président, l'ASE a organisé à Berne (Von Roll Areal de l'Université), avec le concours d'une série d'autres organisations, une manifestation pour commémorer l'adoption de la **Constitution fédérale suisse du 12 septembre 1848**, autrement dit **la naissance de la Suisse moderne**. Cette date historique n'a peut-être qu'un lien indirect avec la politique européenne actuelle de la Suisse ; il faut cependant voir que la mouvance national-conservatrice d'aujourd'hui n'hésite pas à utiliser des commémorations historiques – Morgarten 1315, Marignan 1515 – pour peindre une image ultra-traditionnelle et souvent historiquement fautive des origines de la Confédération, image où la « résistance » contre l'ennemi étranger joue un rôle central. Il n'est dès lors pas inutile de rappeler non seulement le contexte politique européen de l'an 1848 – le « printemps des peuples » – mais aussi l'extraordinaire processus du passage d'une structure confédérale, (trop) facilement bloquée, vers l'Etat fédéral et démocratique moderne. L'exemple de l'**Union européenne** d'aujourd'hui vient à l'esprit, même si celle-ci n'est pas et n'aspire pas nécessairement à devenir une fédération supranationale dans le sens juridique strict du terme. Parmi les orateurs du 12 septembre à Berne, on retiendra les noms de Mme **Ruth Dreifuss**, ancienne présidente de la Confédération, des professeurs **Georg Kreis** et **Andreas Auer** ou encore de Mme **Monika Rühl**, présidente de la direction d'*economiesuisse*.

Par ailleurs, plusieurs membres du Comité ont été invités à donner des **conférences** – le président, par exemple, à Berne (Grande Société), à Bâle (Parti libéral) et à Neuchâtel (Maison européenne trans-jurassienne) – ce qui a permis de « thématiser » également les sujets de l'ASE.

5. La plate-forme Suisse – Europe

Le 4 novembre 2014 déjà, M. **Markus Notter**, ancien conseiller d'Etat zurichois et président de l'Institut européen de l'Université de Zurich, a réuni à Berne les représentants d'un certain nombre d'associations, de mouvements et d'institutions civiques « pro-européennes » dans l'idée de lutter contre une trop grande dispersion des actions dans ce domaine. Parmi les participants, on relèvera, entre autres :

- Association La Suisse dans le Monde / Die Schweiz in Europa
- Association suisse de politique étrangère
- Foraus
- Opération Libero

- Club Helvétique
- Nouveau mouvement européen de Suisse (NOMES)
- Young European Swiss, etc.

La mise en place d'une véritable **plate-forme** capable d'offrir un minimum de services utiles à ses partenaires – mais sans l'ambition de développer une activité politique propre – a pris pas mal de temps ne serait-ce qu'en raison de la difficulté à réunir les moyens financiers nécessaires. Mais, le **19 novembre 2014**, à Berne, l'**Europa-Plattform Schweiz** (www.europaplattformschweiz.ch) – qui s'était déjà constituée en association en juin, a pu se présenter au public à Berne au cours d'une manifestation à laquelle a participé M. **Pascal Couchepin**, ancien président de la Confédération. La plate-forme, tout en servant essentiellement de lieu de coordination entre associations et institutions, nous invite tous à en **devenir membres individuels**. L'ASE est représentée dans son Comité par MM. Jean-Daniel Gerber et René Jost.

6. Finances

(texte Sauerländer)

Le travail d'une association civique telle que l'ASE, qui ne défend pas des intérêts économiques ou autres, comme le font des groupes de pression ou associations faitières, ni ne saurait se lancer dans des campagnes de publicité nationales, peut se contenter de moyens relativement modestes ; certaines dépenses sont cependant incontournables et **les membres et amis de l'ASE sont invités à contribuer à leur couverture**.

7. La construction du site web

A notre époque, aucune association ou entreprise ne peut se passer d'un site web « dynamique », que ce soit pour y publier des textes de base, des analyses, des prises de position ou encore y annoncer des manifestations etc. Une collaboration avec des experts s'avère presque toujours nécessaire. Nous y avons consacré beaucoup d'énergie, de temps et de soin. Le résultat – www.suisse-en-europe.ch – n'est peut-être pas encore satisfaisant sur tous les points ; les efforts pour le « nourrir » et le rendre plus attrayant encore devront se poursuivre, car le dialogue avec les signataires de l'Appel, avec les membres et avec le public, les médias aussi, passe largement par un tel canal aujourd'hui.

8. Publications et communications

Le lecteur de ce rapport aura sans doute relevé un certain nombre de textes intéressants reproduits sur le site de l'ASE ; citons-en un seul : « **La politique européenne suisse : interrogations actuelles** » signé par Jean-Daniel Gerber, Bénédicte de Tscharnier et Jean Zwahlen en date du 7 septembre 2015.

A relever aussi le travail du président qui a tenu à apporter sa contribution à une meilleure **information des citoyens sur la question européenne** en rédigeant le « **Basler Europa-Brevier** », autrement dit, une brochure d'information sur l'évolution de la construction européenne, le fonctionnement de l'Union européenne, l'évolution de la politique européenne de la Suisse depuis ses

débuts (y compris la coopération transfrontalière régionale). Une version française paraîtra sous peu sous le titre « **Portrait Suisse – Europe : une relation complexe** ». L'ASE soutient cette publication.

9. Perspectives associatives

/ recrutement - manifestations - visibilité /

10. Ligue européenne de coopération économique (LECE)

Par décision du 3 décembre 2015, l'ASE a repris les fonctions du **Comité national suisse** de la Ligue européenne de coopération économique, comité présidé par Thomas Cottier, vice-président de l'ASE. La LECE est un groupe de réflexion et d'impulsion indépendant fondé en 1946 dont le but principal est de développer l'esprit de coopération entre les peuples européens sur les plans institutionnel, économique, social, politique et culturel. Cette participation enrichit encore le réseau de liens personnels et associatifs autour d'importants thèmes européens.

11. Perspectives politiques

L'ASE est gravement préoccupée par le vote du 28 février 2016 sur une **initiative dite « de mise en œuvre »** qui porte le titre « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels » et qui risque non seulement de voir la Suisse violer d'importantes obligations internationales en matière de droits de l'homme ou de circulation des personnes, mais qui viole aussi les principes de la proportionnalité des sanctions pénales et de la division du travail entre les pouvoirs (exécutif, parlement, justice, peuple). Au-delà de cette échéance, la politique européenne de la Suisse est toujours largement axée sur la mise en œuvre du « mandat » du 9 février 2014 (article constitutionnel 121a sur l'« **immigration de masse** »), autrement dit sur la manière que proposera le Conseil fédéral de traduire la limitation de la liberté de travail et la préférence nationale de recrutement que postule l'article constitutionnel en une **révision de la loi sur les étrangers**, et cela tout en évitant la déconstruction de la politique européenne de la Suisse, politique basée essentiellement sur les accords bilatéraux avec l'UE – l'image de la quadrature du cercle s'impose à cet égard ! Il est encore impossible de prévoir si les **contacts diplomatiques avec la Commission européenne et les Etats membres de l'UE** apporteront de nouveaux éléments – l'article constitutionnel évoque des aménagements de l'accord bilatéral au moyen de négociations –, par exemple en ce qui concerne l'appel à une **clause de sauvegarde**. Il est évidemment aussi impossible de prévoir exactement la position des Chambres fédérales sur ce dossier.

Pour l'ASE, il s'agit de réagir d'une manière flexible aux propositions du gouvernement et aux travaux parlementaires. Une chose est cependant certaine : il ne saurait être question de sacrifier l'accord sur la libre circulation des personnes, voire l'ensemble de la politique bilatérale sans un **débat approfondi**. Ce débat pourrait se cristalliser autour d'une **nouvelle votation**, limitée à la question de l'immigration ou élargie à l'ensemble de la politique bilatérale. Si tel devait être le cas, l'ASE se joindra bien évidemment à tous ceux qui œuvreront en faveur de la continuité d'un partenariat bien structuré avec l'UE, contre toute politique qui risquerait une cassure avec ses conséquences économiques, sociales et

politiques graves. Ce vote sera-t-il basé sur l'initiative « **Sortons de l'impasse** », qui a été déposée avec environ 110'000 signatures, ou sera-ce un vote sur un nouveau texte ? l'avenir seul le dira.